

Dans le cadre de Photoreporter 2017, plusieurs actions en direction des classes et des enseignants sont organisées en partenariat avec Saint-Brieuc Armor Agglomération et le CLEMI (Centre pour l'Education aux Médias et à l'Information – Rectorat de Rennes) :

- Une visite d'exposition organisée avec un médiateur (Si vous souhaitez organiser une visite d'une de ces expos, prendre contact avec St Brieuc Armor Agglomération : **02 96 77 60 27**)
- Un espace scolaire sur le site internet du festival avec des documents pédagogiques téléchargeables :
<https://www.festival-photoreporter.fr/fr/les-mediations/>
- Un challenge photographique : « Zoom sur un territoire » (voir ci-dessous)

Zoom sur un territoire

Parallèlement et en liaison avec ce festival, le CLEMI, et St Brieuc Armor Agglomération reconduisent le challenge photographique, «**Zoom sur un territoire** ». Les enseignants de collège ou de lycée des Côtes-d'Armor qui le souhaitent, peuvent engager leur classe dans la production d'un photoreportage en respectant les conditions ci-dessous :

- 1-Un élève (ou une classe, un groupe d'élèves...) s'engage à réaliser un photoreportage en évoquant un événement, un lieu, une personnalité ou une caractéristique du territoire choisi.
- 2-Les classes participantes seront sélectionnées par le CLEMI sur la base de leur projet (un synopsis d'une dizaine de lignes). Candidature à envoyer à l'adresse suivante : sebastien.cordrie@ac-rennes.fr avant le **30 novembre 2017**.
- 3- Le photoreportage devra comprendre exactement 10 photographies illustrant un même sujet,
- 4-Les photographies peuvent être prises avec tous les types d'appareil mais la taille doit être suffisamment grande pour supporter un éventuel agrandissement en cas d'impression grand format.
- 5- Les photographies devront être légendées et signées mais les légendes et les indications d'auteur (noms des élèves) devront être jointes dans un fichier texte à part. Le cas échéant, des autorisations de droit à l'image peuvent être nécessaires.
- 6- L'accompagnement par un photographe professionnel peut être envisagé. En faire la demande auprès du CLEMI (sebastien.cordrie@ac-rennes.fr)
- 7- Les photographies (fichiers jpg) et les légendes devront être envoyées avant le **24 avril 2018** par courrier électronique : sebastien.cordrie@ac-rennes.fr
- 8- Dans le cas où plusieurs photoreportages seraient produits dans une même classe, seuls deux d'entre-eux devront être adressés. A charge pour les enseignants de mettre en place le mode d'évaluation présidant à cette sélection. (en faisant participer/voter la classe par exemple)

Les meilleures productions, choisies par un jury, pourront faire l'objet d'une valorisation avec le soutien de Saint-Brieuc Agglomération à l'occasion de Photoreporter 2018.

Le CLEMI